



Effet financier d'un reclassement suite à un changement de grade ou de corps des personnels administratifs

Les collègues ayant bénéficiés d'un changement de grade ou de corps au 1er septembre 2012 suite à un concours, une liste d'aptitude, un tableau d'avancement, un examen professionnel, verront l'effet financier de leurs reclassements intervenir sur le traitement d'octobre ou de novembre 2012, avec effet rétroactif au 1er septembre 2012.